

### **III – La mise en œuvre de la LOLF**

# **1 – La mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF)**

## **1. Un cadre fixé depuis 2004**

Les responsabilités du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'inscrivent dans le cadre des deux missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et Enseignement supérieur ».

Au sein de la mission « Enseignement scolaire », le ministère a la responsabilité de la mise en œuvre des politiques publiques correspondant aux programmes suivants :

- l'enseignement scolaire du Premier degré
- l'enseignement scolaire du Second degré
- la vie de l'élève
- l'enseignement scolaire privé des premier et second degrés
- le soutien de la politique de l'éducation nationale.

Pour la recherche et l'enseignement supérieur, les programmes concernent :

- les formations supérieures et la recherche universitaire
- la vie étudiante
- les recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires
- la recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources
- la recherche spatiale
- l'orientation et le pilotage de la recherche

## **2. Une mise en œuvre de la LOLF anticipée par le recours à de larges expérimentations**

Le ministère s'est attaché dès 2004 à mettre en œuvre des expérimentations ambitieuses afin de préparer ses services aux nouvelles exigences de la gestion en mode LOLF.

Dans l'enseignement scolaire, les académies de Bordeaux et de Rennes ont expérimenté les programmes concernant l'enseignement public des premier et second degrés et le programme soutien. En 2005, cette expérimentation s'est élargie en intégrant les personnels enseignants du second degré. Dans le même temps, toutes les académies ont expérimenté la gestion du programme de l'enseignement public du premier degré. Cette préfiguration de la gestion selon les principes de la LOLF atteint ainsi une ampleur inégalée (385.000 agents et près de 11,2 milliards d'euros) et a permis aux académies de s'approprier la logique et les impératifs de la gestion de la masse salariale.

Dans l'enseignement supérieur, les expérimentations engagées en 2005 concernent quatre établissements (Aix-Marseille III, Orléans, Rennes I et l'Institut national polytechnique de Grenoble) ainsi que le CNOUS et quatre CROUS. Elles permettent de tester le fonctionnement de programmes dont la mise en œuvre relève très largement d'opérateurs de l'Etat alors même que les récentes modifications de la loi organique ont mis l'accent sur le rôle joué par ces opérateurs dans la conduite des politiques publiques et sur la nécessité de mieux en rendre compte au Parlement.

Dans le domaine de la recherche, une expérimentation concernant le programme « orientation et le pilotage de la recherche » a également contribué à l'appropriation du nouveau mode de gestion en autorisations d'engagement et en crédits de paiement applicable à l'intégralité des dépenses de l'Etat.

La préparation et la mise en œuvre de ces expérimentations ont permis des progrès décisifs dans la comptabilisation précise des plafonds d'emploi, ouvrant la voie à la mobilisation de nouvelles marges de manœuvres. Elles ont constitué un facteur déterminant pour les services déconcentrés dans l'adoption des nouvelles normes de gestion tout en démontrant que la LOLF ne constitue pas une simple reconfiguration de la nomenclature budgétaire et qu'elle induit de nouvelles modalités de pilotage et de gestion du système éducatif.

### **3. L'adaptation des systèmes d'information financière dans le cadre du Palier 2006**

Le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a la procède, sous le pilotage de l'Agence pour l'informatique financière de l'Etat (AIFE), à l'adaptation des outils interministériels et de ses propres applications pour permettre la mise en œuvre de la LOLF à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 par l'ensemble de ses services.

Ces travaux concernent l'administration centrale, dans le cadre du projet Accord Lof, et les services déconcentrés qui utilisent une application ministérielle (KHEOPS). Plus de 3.000 utilisateurs bénéficieront à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain d'un outil de gestion adapté aux nouveaux modes de fonctionnement induits par la LOLF (programmes, budgets opérationnels de programme et unités opérationnelles, globalisation et fongibilité asymétrique, ...).

### **4. Une mise en œuvre de la LOLF s'appuyant sur un plan de formation ambitieux**

Afin d'assurer l'appropriation des nouveaux modes de gestion par ses agents, le ministère a mis en œuvre dès 2003 un dispositif de formation qui a connu une montée en charge progressive, axé sur la mise en place d'un réseau de correspondants et sur des actions de sensibilisation en direction de publics ciblés (secrétaires généraux d'académie, correspondants paye, services financiers, ...)

Depuis juin 2005, un dispositif de grande ampleur, s'appuyant sur la formation de formateurs internes, a été mis en œuvre tant en administration centrale que dans les services déconcentrés. Le public concerné représente plus de 5000 agents.

### **5. La déclinaison de la performance dans chaque programme**

Après les travaux conduits au plan national pour la définition des indicateurs dans le cadre du projet annuel de performance (PAP) annexé au PLF 2006, un important travail de déclinaison des objectifs et des indicateurs au travers de l'élaboration de plans d'actions académiques est à présent engagé. Il doit aboutir au début de l'année 2006, lors de réunions de performance tenues avec chaque recteur pour valider ces plans d'actions.

Ces travaux permettront de prendre en compte, face aux objectifs nationaux définis par le PAP, les spécificités de chaque académie et d'assurer un suivi des objectifs et de leur degré de réalisation programme par programme afin d'assurer une restitution des résultats atteints sur l'ensemble du territoire.

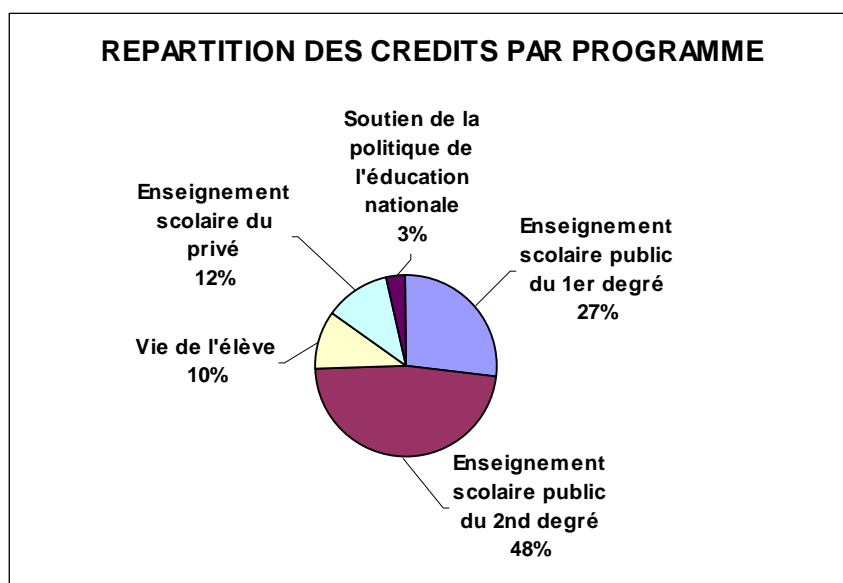
De même, les travaux conduits avec les opérateurs des programmes de la recherche et de l'enseignement supérieur devraient se traduire par une évolution progressive des budgets de gestion des établissements. Celle-ci permettra de rapprocher la présentation de ces budgets avec les axes de destination de la dépense de l'Etat, afin d'apprécier la contribution des opérateurs à la performance globale des programmes.

## Le poids des programmes au sein de la mission « Enseignement scolaire »

La mission « enseignement scolaire » est composée des cinq programmes suivants :

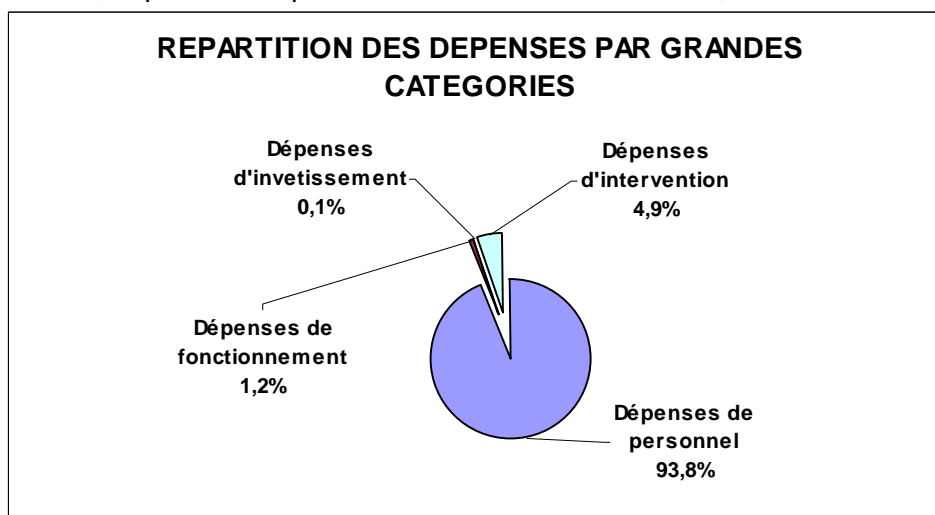
- Enseignement scolaire public du 1<sup>er</sup> degré ;
- Enseignement scolaire public du 2<sup>nd</sup> degré ;
- Vie de l'élève ;
- Enseignement scolaire privé ;
- Soutien de la politique de l'éducation nationale.

Le montant des crédits de la mission s'élève à 58,477 Milliards d'euros (hors programme de l'enseignement technique agricole).



Les crédits sont répartis selon quatre catégories de dépenses :

- les dépenses de personnel qui regroupent les dépenses de rémunérations, les cotisations sociales, les prestations sociales et l'action sociale du ministère. Elles s'élèvent à 54,85 Milliards d'euros et représentent 93,8% du total.
- les dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 728 M€.
- les dépenses d'investissement qui s'élèvent à 44,5 M€.
- les dépenses d'intervention qui correspondent aux transferts de crédits aux ménages (bourses), aux collectivités territoriales et aux autres collectivités (dont les EPLE). Au PLF 2006, la part des dépenses d'intervention s'élève à 2,85 Milliards d'euros.

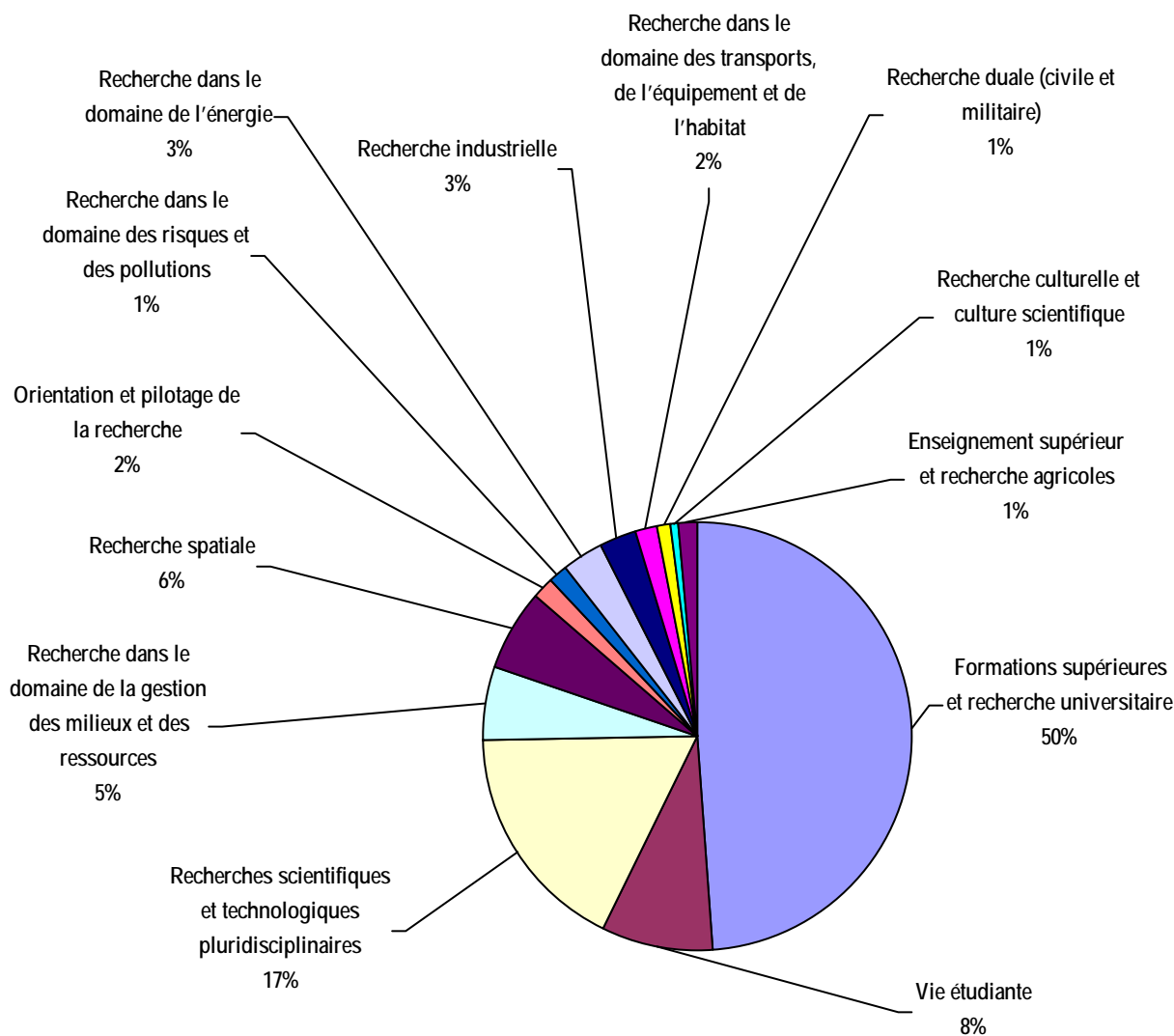


## Le poids des programmes au sein de la mission « Recherche et Enseignement supérieur »

La mission « recherche et enseignement supérieur » est composée des treize programmes suivants :

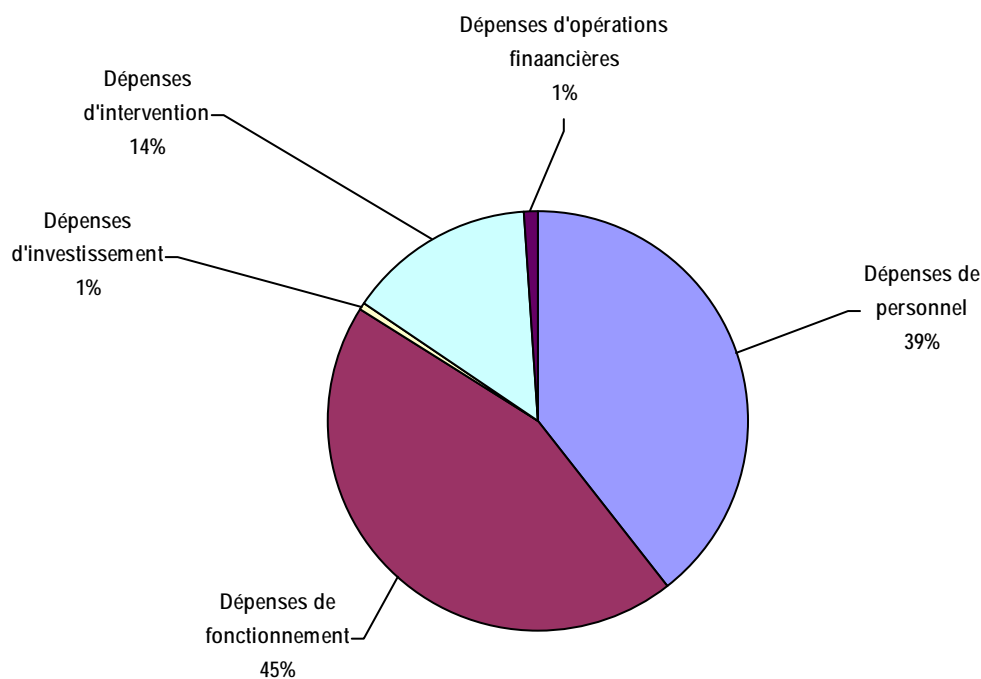
- Formations supérieures et recherche universitaire ;
- Vie étudiante ;
- Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ;
- Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources ;
- Recherche spatiale ;
- Orientation et pilotage de la recherche ;
- Recherche dans le domaine des risques et des pollutions ;
- Recherche dans le domaine de l'énergie ;
- Recherche industrielle ;
- Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat ;
- Recherche duale (civile et militaire) ;
- Recherche culturelle et culture scientifique ;
- Enseignement supérieur et recherche agricoles.

Le montant des crédits de la mission s'élève à 20,688 Milliards d'euros.



Les crédits sont répartis selon cinq catégories de dépenses :

- les dépenses de personnel qui regroupent les dépenses de rémunérations, les cotisations sociales, les prestations sociales et l'action sociale des ministères. Elles s'élèvent à 8,16 Milliards d'euros et représentent 39,5% du total.
- les dépenses de fonctionnement et les subventions pour charges de service public (établissements d'enseignement supérieur et de recherche) qui s'élèvent à 9,19 Milliards d'euros.
- les dépenses d'investissement qui s'élèvent à 125,6 M€
- les dépenses d'intervention qui correspondent aux transferts de crédits aux ménages, aux entreprises, aux collectivités territoriales et aux autres collectivités. Au PLF 2006, la part des dépenses d'intervention s'élève à 2,99 Milliards d'euros (bourses d'enseignement supérieur notamment).
- les dépenses d'opérations financières, principalement constituées d'avances remboursables (aviation civile notamment) et de prêts, qui s'élèvent à 226,7 M€



## **2 - La performance**

# Performance

## Enseignement scolaire

La loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances institue de nouvelles règles d'élaboration et d'exécution du budget de l'Etat. Celles-ci ont pour ambition de faire passer l'Etat d'une logique de moyens à une logique de résultats. Jusque-là, la préparation et l'examen du projet de loi de finances portaient avant tout sur l'évolution quantitative des crédits, sans la rapporter systématiquement aux résultats attendus et obtenus. Désormais, les discussions se concentreront sur les objectifs et sur le rapport coût/efficacité des politiques publiques.

Cette attention portée à la performance suppose qu'elle puisse être mesurée de façon objective. C'est ce que prévoit l'article 51 de la loi organique lorsqu'il dispose que la présentations des actions de l'Etat est faite au regard « des coûts associés, des objectifs poursuivis, des résultats obtenus et attendus pour les années à venir mesurés au moyen d'indicateurs précis dont le choix est justifié ».

Le budget de « l'enseignement scolaire » obéit à cette nouvelle orientation par l'intégration dans chacun des programmes, d'objectifs accompagnés d'indicateurs.

Parmi les objectifs et indicateurs retenus dans le PAP 2006, on relève notamment :

### 140 Enseignement scolaire public du premier degré

- Objectif 1**      **Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences de base exigibles au terme de la scolarité primaire**  
Pourcentage d'élèves maîtrisant, en fin d'école primaire, les compétences de base en français et en mathématiques  
Pourcentage d'élèves entrant en 6ème avec au moins un an de retard
- Objectif 2**      **Accroître la réussite scolaire des élèves en zones difficiles et des élèves à besoins éducatifs particuliers**  
Ecart ZEP-REP / hors ZEP-REP des proportions d'élèves maîtrisant les compétences de base en français et en mathématiques  
Ecart, entre ZEP-REP et hors ZEP-REP, des proportions d'élèves entrant en 6ème avec au moins un an de retard  
Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves de l'école primaire
- Objectif 3**      **Disposer d'un potentiel d'enseignants qualitativement adapté**  
Pourcentage d'enseignants inspectés au cours des 5 dernières années  
Taux de remplacement (congés pour maladie ou maternité).  
Taux de rendement du remplacement
- Objectif 4**      **Promouvoir un aménagement équilibré du territoire éducatif en optimisant les moyens alloués**  
Part du potentiel enseignant en responsabilité d'une classe

### 141 Enseignement scolaire public du second degré

- Objectif 1**      **Conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité à l'obtention des diplômes correspondants**  
Taux d'accès au baccalauréat.  
Proportion de bacheliers généraux parmi les enfants de familles appartenant aux CSP défavorisées  
Proportion d'élèves maîtrisant, en fin de 3ème, les compétences de base en français et en mathématiques  
Taux de réussite au brevet (public + privé)  
Proportion de filles dans ces terminales scientifiques et techniques.

- Objectif 2** **Accroître la réussite scolaire des élèves en zones difficiles et des élèves à besoins éducatifs particuliers**  
Écarts, entre ZEP-REP et hors ZEP-REP, des proportions d'élèves maîtrisant les compétences en français et en mathématiques  
Écart des taux de réussite au brevet en ZEP-REP / hors ZEP-REP.  
Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves du second degré
- Objectif 3** **Diversifier les modalités de formation professionnelle**  
Proportion d'apprentis dans les formations en apprentissage dans les lycées  
Impact des actions d'insertion des jeunes de plus de 16 ans
- Objectif 4** **Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire**  
Taux de poursuite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur.  
Proportion de jeunes en situation d'emploi 7 mois après leur sortie du lycée (hors ceux qui poursuivent des études)
- Objectif 5** **Contribuer au développement de l'éducation et à la formation tout au long de la vie**  
Taux de certification des bénéficiaires du dispositif Validation des acquis de l'expérience (VAE).
- Objectif 6** **Disposer d'un potentiel de personnels (enseignement, éducation, orientation) qualitativement adapté**  
Proportion d'enseignants inspectés au cours des 5 dernières années  
Taux de remplacement (des congés pour maladie ou de maternité)
- Objectif 7** **Promouvoir un aménagement équilibré du territoire éducatif national en optimisant les moyens alloués**  
Part du potentiel d'enseignement consacré à l'activité d'enseignement en classe (ou groupe)  
Pourcentage d'établissements à faibles effectifs (moins de 200 élèves).

## 230 Vie de l'élève

- Objectif 1** **Faire respecter l'école et ses obligations**  
Taux d'absentéisme des élèves.  
Nombre d'actes de violence graves signalés
- Objectif 2** **Promouvoir la santé des élèves**  
Pourcentage d'élèves ayant bénéficié du bilan de santé à 6 ans
- Objectif 3** **Favoriser l'apprentissage de la responsabilité et de la vie collective**  
Taux de participation des lycéens aux élections des conseils des délégués pour la vie lycéenne (CVL).
- Objectif 4** **Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des élèves**  
Proportion d'élèves handicapés bénéficiant d'un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire.  
Pourcentage des fonds sociaux utilisés par les établissements en ZEP-REP rapporté au pourcentage d'élèves en ZEP-REP.

## 139 Enseignement privé du premier et du second degrés

- Objectif 1** **Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences de base exigibles au terme de la scolarité primaire**  
Proportion d'élèves maîtrisant, en fin d'école primaire, les compétences de base en français et en mathématiques  
Proportion d'élèves entrant en 6ème avec au moins un an de retard
- Objectif 2** **Conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité secondaire et à l'obtention des diplômes correspondants**  
Taux d'accès au baccalauréat.  
Proportion de bacheliers généraux parmi les enfants de famille appartenant aux CSP défavorisées  
Proportion de filles dans ces terminales scientifiques et techniques.

- Objectif 3**      **Accroître la réussite scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers**  
Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves
- Objectif 4**      **Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire**  
Taux de poursuite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur.
- Objectif 5**      **Disposer d'un potentiel de personnels qualitativement adapté**  
Proportion d'enseignants inspectés au cours des 5 dernières années  
Taux de remplacement (congés de maladie ou de maternité).

## **214 Soutien de la politique de l'éducation nationale**

- Objectif 1**      **Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire**  
Nombre de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire 1e et 2nd degrés  
Coût des examens des élèves et des concours de personnels par candidat présent
- Objectif 2**      **Assurer l'adéquation des compétences aux qualifications requises.**  
Taux de sélectivité des concours de personnels enseignants (public et privé)  
Pourcentage de mobilisation des surnombres disciplinaires
- Objectif 3**      **Optimiser les moyens de fonctionnement**  
Dépense de fonctionnement par agent en administration centrale et en services déconcentrés
- Objectif 4**      **Développer l'évaluation des politiques éducatives et celle des structures qui les mettent en oeuvre**  
Pourcentage de résultats positifs de l'intervention du médiateur de l'éducation nationale  
Pourcentage de satisfaction des usagers et des personnels dans le règlement de leurs différends avec l'administration de l'éducation nationale

# Performance

## Enseignement supérieur et recherche

Le développement d'une « culture de résultat » constitue l'un des axes majeurs de la réforme budgétaire. La loi organique implique en effet un engagement sur des objectifs et de rendre compte des résultats. Cette obligation se concrétisera, tous les ans et pour chaque programme, par la production de deux documents :

- en annexe au projet de loi de finances, un projet annuel de performances comprendra une description des engagements du ministère, orientée vers une évaluation pluriannuelle et réalisée à partir des éléments constitutifs du programme ;
- en annexe au projet de loi de règlement, un rapport annuel de performances donnera un compte rendu de la performance du programme.

Trois types de critères permettent la lecture de la performance :

- l'efficacité socio-économique, qui évalue l'impact final des actions sur l'environnement économique ou social ;
- la qualité du service rendu à l'utilisateur ;
- l'efficacité de la gestion des ressources, qui rapporte les produits des activités de l'État aux moyens consommés.

En outre, la performance sera également évaluée dans le cadre du dialogue de gestion institué entre le responsable de programme et les établissements publics d'enseignement supérieur.

Les objectifs stratégiques fixés concernent prioritairement la qualité et l'excellence du service public d'enseignement supérieur et donc la satisfaction des usagers.

### ➤ Programme « Formations supérieures et recherche universitaire »

Les indicateurs retenus mesurent :

- la qualité de l'insertion professionnelle des diplômés ;
- l'amélioration de l'orientation et des taux de réussite des étudiants ;
- la maîtrise de l'offre de formation ;
- le développement de la formation tout au long de la vie ;
- le développement de la mobilité internationale ;
- le développement de l'accès aux ressources documentaires ;
- le développement, l'attractivité, la réactivité de la recherche universitaire dans un contexte de compétition internationale ;
- la gestion des établissements (patrimoine immobilier, financement par les ressources propres).

Le degré de satisfaction des usagers sera mesuré directement dans le cadre des dispositifs d'auto-évaluation des établissements.

### ➤ Programme « Vie étudiante »

Les indicateurs mesurent :

- l'accès des différentes classes sociales aux formations et le taux de réussite des étudiants boursiers ;
- la qualité des conditions de vie et de travail des étudiants ;
- le développement de l'accès aux soins ;
- l'implication des étudiants dans la vie des établissements.

Le pilotage des programmes reposera sur les contrats passés entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui préciseront les objectifs et les engagements des parties ainsi que les indicateurs associés.

# Performance

## Programmes Recherche

Conformément aux dispositions de la LOLF, le projet de budget 2006 des 4 programmes Recherche relevant directement du ministre chargé de la recherche est soutenu par une vision stratégique déclinée programme par programme en objectifs, auxquels sont associés des indicateurs, pourvus de valeurs cibles à atteindre dès 2006 ou à l'horizon 2008 ou 2010, en cohérence avec le projet de loi d'orientation et de programmation de la recherche en cours de préparation.

Sont particulièrement privilégiés les objectifs stratégiques généraux suivants :

- la production de connaissances scientifiques au meilleur niveau international,
- l'amélioration de la réactivité de la recherche publique et de la mobilité des chercheurs,
- l'orientation de l'effort de recherche vers les domaines prioritaires, afin de préparer le futur et d'anticiper les besoins à venir de notre économie et de notre société,
- la contribution à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale notamment par l'intensification de la politique de valorisation,
- la participation active à la construction de l'espace européen de la recherche.

Ces objectifs et indicateurs sont articulés avec ceux du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » et ceux des programmes Recherche relevant des ministères chargés de l'Industrie, de l'Équipement, de l'Écologie, de l'Agriculture, de la Culture et de la Défense. Ils seront déclinés au niveau des organismes de recherche financés à partir des programmes en cause.

### Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

- 1. Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international**
  - ✓ Production scientifique des opérateurs du programme
  - ✓ Reconnaissance scientifique des opérateurs du
- 2. Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche publique**
  - ✓ Réactivité scientifique thématique des opérateurs du programme
- 3. Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche**
  - ✓ Efficacité de la politique de valorisation
  - ✓ Efficience de la politique de valorisation
  - ✓ Intensité du partenariat avec les entreprises
- 4. Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française**
  - ✓ Attractivité des opérateurs du programme
- 5. Participer à la construction de l'espace européen de la recherche**
  - ✓ Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les PCRD
  - ✓ Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 25)
  - ✓ Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les PCRD

### Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

- 1. Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international**
  - ✓ Production scientifique des opérateurs du programme
  - ✓ Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme
- 2. Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des filières économiques associées par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche**
  - ✓ Efficacité de la politique de valorisation
  - ✓ Efficience de la politique de valorisation
  - ✓ Intensité du partenariat avec les entreprises
- 3. Mobiliser les connaissances en appui aux politiques publiques**
  - ✓ Proportion des ETP consacrés par les établissements aux expertises, avis et productions de données
- 4. Contribuer au développement du Sud par le partenariat scientifique et technologique**
  - ✓ Intensité du partenariat scientifique et technologique des opérateurs du programme avec les pays du Sud
  - ✓ Part des co-publications avec des partenaires de pays du Sud dans les articles des opérateurs du programme

5. **Participer activement à la construction de l'espace européen de la recherche**
  - ✓ Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les PCRD
  - ✓ Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par PCRD
  - ✓ Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 25)

## Recherche spatiale

1. **Intensifier le rayonnement international de la recherche et de la technologie spatiale française**
  - ✓ Indicateur de production scientifique
  - ✓ Indicateur de reconnaissance scientifique
  - ✓ Chiffre à l'export de l'industrie spatiale française rapporté aux investissements sur les cinq dernières années
2. **Garantir à la France et à l'Europe un accès à l'espace libre, compétitif et fiable**
  - ✓ Part du marché « ouvert » des lancements de satellites prise par Arianespace.
  - ✓ Chiffre d'affaires annuel engendré par Ariane 5
3. **Répondre aux besoins du futur par la recherche et la maîtrise de la technologie dans le domaine spatial**
  - ✓ Taux de bon fonctionnement des satellites fabriqués par l'industrie française.
  - ✓ Tenue des coûts, des délais et des performances pour les 10 projets phares du CNES
4. **Intensifier les efforts de valorisation de la recherche spatiale dans le but de répondre aux attentes de la société**
  - ✓ Part des brevets européens d'origine française dans le domaine du programme
  - ✓ Nombre d'instruments spatiaux développés ou co-développés par la France utilisés à des fins d'application.
5. **Parfaire l'intégration européenne de la recherche spatiale française**
  - ✓ Montant des ressources d'origine communautaire sur le total des ressources du CNES)

## Orientation et pilotage de la recherche

1. **Orienter l'effort public de recherche et développement technologique vers les domaines prioritaires de l'action gouvernementale**
  - ✓ Part des crédits recherche de la mission consacrée à chacun des domaines prioritaires de l'action gouvernementale (sciences du vivant et sciences et technologies de l'information et de la communication - STIC)
  - ✓ Proportion d'allocations de recherche et des conventions CIFRE attribuées dans chacun des domaines prioritaires
2. **Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par la diffusion de l'innovation technologique**
  - ✓ Effet de levier des moyens incitatifs publics mobilisés en faveur de la création d'entreprises.
  - ✓ Dépense moyenne consacrée aux emplois créés et soutenus par les moyens incitatifs publics mobilisés en faveur de la création d'entreprises.
3. **Développer l'évaluation dans la recherche publique toutes structures confondues (EPST, EPIC et recherche universitaire)**
  - ✓ Indicateur d'évaluation des laboratoires.
  - ✓ Indicateur d'évaluation de l'activité de recherche.
4. **Préparer par la recherche les viviers de compétences scientifiques pour répondre aux besoins de la recherche et de l'économie de demain**
  - ✓ Pourcentage des doctorants allocataires soutenant leur thèse en trois ans au plus dans les principales disciplines et pourcentage des doctorants CIFRE soutenant leur thèse en trois ans au plus
  - ✓ Indicateur d'insertion professionnelle
5. **Renforcer les liens entre la science et la société**
  - ✓ Qualité de l'image de la science dans l'opinion.
6. **Accroître la mobilité des chercheurs vers l'enseignement supérieur et l'entreprise**
  - ✓ Pourcentage de chercheurs ayant rejoint ou arrivant de l'enseignement supérieur ou de l'entreprise, dans l'année
7. **Accroître l'effort de R&D des entreprises**
  - ✓ Dépense totale de R&D des entreprises (DIRDE) sur coût total du crédit d'impôt-recherche (CIR)
  - ✓ Taux de financement de l'effort de R&D par les entreprises en % du PIB
8. **Développer le financement de la recherche sur projets**
  - ✓ Pourcentage de projets ANR (Agence nationale pour la recherche) dont le montant est supérieur à 1M€
  - ✓ Coût de gestion par dossier d'aide ANR (coût complet)
  - ✓ Taux de retour français sur les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne (PCRD)